

# FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES



**Plan d'action de développement durable  
2020-2025**

**Québec** 

## MOT DU PRÉSIDENT

C'est avec beaucoup de fierté que nous présentons le Plan d'action de développement durable 2020-2025 du Fonds d'aide aux actions collectives.

Notre plan initial 2008-2013 et ses continuités étaient modestes, mais démontraient cependant l'engagement profond et sincère du Fonds d'aide dans une progression vers une gouvernance écoresponsable. Cet engagement constitue, croyons-nous, un maillon important de la vaste opération nationale visant à faire du Québec une société plus écoresponsable. Ces premières étapes n'étaient que le début d'un important processus de transformation de la gouvernance de notre organisme.

Notre organisme, qui compte désormais cinq employés permanents, continue de faire les efforts nécessaires pour maintenir les standards de gouvernance écoresponsables développés dans nos Plans d'action précédents et croit fermement en la poursuite d'objectifs ambitieux.

Pour l'élaboration de notre Plan d'action de développement durable 2020-2025, nous avons analysé les résultats de nos actions précédentes afin d'en faire ressortir les forces et les faiblesses et ainsi, établir des cibles réalistes et ambitieuses pour nos prochaines actions. Nous devons toutefois tenir compte du contexte sanitaire prévalant au Québec depuis la déclaration d'état d'urgence sanitaire du 13 mars 2020 en raison de la pandémie de Covid-19 et des conséquences économiques et sociales qui en découlent.

Dans ce contexte, nous avons évalué notre capacité à répondre aux orientations gouvernementales ainsi que les objectifs liés à chacune de celles-ci. Nous avons, en regard de nos capacités et de notre mission, privilégié les objectifs liés à la gouvernance écoresponsable.

Nous vous présentons dans les pages qui suivent les orientations et les objectifs retenus par le Fonds d'aide pour son plan d'action 2020-2025.

Le président,



Jacques Parent, c.r.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>I. RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE.....</b>	<b>4</b>
1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.....	4
1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics.....	6
1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales.....	7
<b>II. DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE, VERTE ET RESPONSABLE.</b>	<b>8</b>
2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et des services écoresponsables produits au Québec.....	8
<b>V. AMÉLIORER PAR LA PRÉVENTION LA SANTÉ DE LA POPULATION</b>	<b>9</b>
.....	9
5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie.....	9
Annexe I.....	10

## I. RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, reconduite pour l'année 2021, le Fonds d'aide aux actions collectives renouvelle son engagement formel d'augmenter ses efforts de gouvernance écoresponsable. En effet, parmi les huit orientations de la stratégie gouvernementale, la gouvernance écoresponsable permet à notre organisme de participer activement et efficacement à la mise en œuvre du plan de développement durable.

L'instauration de pratiques de gestion écoresponsable a débuté avec le Plan d'action de développement durable 2008-2013 du Fonds d'aide. Ainsi, les politiques d'acquisition ont été revues afin de favoriser des produits écoresponsables et des producteurs et des distributeurs locaux et québécois. C'est pour cette raison que le Fonds d'aide peut, pour l'exercice 2020-2025, présenter des cibles ambitieuses.

De plus, le Fonds d'aide compte bien continuer de faire sa part au niveau de la diminution de l'utilisation de l'énergie ainsi que sur l'utilisation de moyens de transport collectifs, actifs et/ou écoénergétiques.

<b>1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique</b>		
<b>Actions</b>	<b>Cible</b>	<b>Indicateur</b>
<p>Réduire l'utilisation de papier et d'encre en adoptant des pratiques écoresponsables en matière de gestion documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la numérisation des dossiers du greffe et de la comptabilité;</li> <li>• Ajout de la signature « verte » aux signatures courriel des employés;</li> </ul>	Réduire de 35% l'utilisation du papier et de l'encre.	Évaluation des statistiques d'utilisation de l'imprimante de l'organisme (papier et encre).
	Réduire l'impression de courriels et favoriser les méthodes de conservation numérique des documents.	Sonder les employés sur la nécessité d'imprimer les courriels et la satisfaction vis-à-vis les méthodes de conservation numérique des documents.
Réduire l'utilisation de	Réduire de 20% l'utilisation	Évaluation de la

l'énergie par les employés.	de l'énergie par les employés.  Réduire à 15 minutes le temps d'attente avant la mise en veille des postes de travail des employés.	consommation d'électricité de l'organisme.
Privilégier les acquisitions écoresponsables dans les catégories suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournitures de bureau</li> <li>• Papiers et cartons</li> <li>• Produits électroniques</li> <li>• Mobilier</li> <li>• Services d'hébergement</li> <li>• Services techniques (messagerie)</li> </ul>	Augmenter à 75% l'acquisition écoresponsable dans chacune des catégories.	Évaluation trimestrielle des acquisitions de l'organisme
Privilégier l'utilisation des transports collectifs et actifs des employés dans leur cadre de leur déplacement.	Augmenter de 70% le transport collectif et actif lors des déplacements des employés dans le cadre du travail.	Recensement biennuel des déplacements des employés et des moyens utilisés pour ces déplacements.
Favoriser la participation des avocate.s du Fonds d'aide aux audiences de manière technologique.	Stabiliser à 70% la participation des avocate.s du Fonds d'aide aux audiences par voie technologiques.	Recensement biennuel des audiences auxquelles le Fonds d'aide a participé et le mode de participation.
Instaurer la tenue des conseils d'administration du Fonds d'aide par voie technologique ou téléphonique, y compris les audiences.	Favoriser le mode de tenue des conseils d'administration en mode virtuel plutôt que téléphonique ou présentiel.	Évaluation du déroulement des conseils d'administration par les membres du conseil d'administration et la secrétaire du Fonds d'aide.

	Offrir de la formation aux membres du conseil d'administration sur l'utilisation sécuritaire et efficace des technologies de l'information.	Comptabilisation des conseils d'administration selon le mode d'assistance (visioconférence, téléphonique ou présenteielle) et satisfaction (durée, imprévus, points forts, points faibles, et, etc.).
	Réduire de 60% la tenue en présentiel des conseils d'administration du Fonds d'aide.	Évaluation trimestrielle de la réduction des frais associés aux conseils d'administration (temps, débours, déplacements).

Afin d'améliorer sa performance de gestion écoresponsable, le Fonds d'aide a décidé d'utiliser les outils offerts par le Bureau de normalisation du Québec, soit le Guide d'application des principes de développement durable dans la gestion des entreprises et des autres organisations (BNQ 9700-021/2011), version pour les PME, afin d'évaluer sa gouvernance et prendre les moyens nécessaires pour que toutes les décisions de gestion soient prises dans une optique de développement durable.

<b>1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics</b>		
<b>Actions</b>	<b>Cible</b>	<b>Indicateur</b>
Utiliser des outils de gestion qui concordent avec les principes de développement durable.	Utiliser le document « Développement durable – Guide d'application des principes dans la gestion des entreprises et des autres organisations (BNQ 9700-021/2011) » pour toutes les décisions de gestion du Fonds d'aide.	Évaluer la performance du Fonds d'aide à l'aide des grilles d'autoévaluation du guide du BNQ.  Recenser les décisions de gestion du FAAC et les utilisations du guide du BNQ.

Afin d'améliorer les communications avec le public et les partenaires, le Fonds d'aide s'engage, dans un exercice d'amélioration de son site web, à offrir une information disponible et complète sur les services du Fonds d'aide et sur le domaine des actions collectives au Québec.

**1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales**

Actions	Cible	Indicateur
<p>Développer des outils de communication écoresponsables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un formulaire « Contactez-nous » sur le site internet;</li> <li>• Transmission des avis de convocation par voie électronique;</li> <li>• Transmission des décisions du conseil d'administration par voie électronique;</li> </ul>	<p>Augmenter à 100% la production de communication et d'information en ligne.</p>	<p>Évaluation des statistiques d'utilisation des outils de communication de l'organisme.</p>
		<p>Évaluation des statistiques de visites du site web de l'organisme.</p>
		<p>Comptabilisation de la réduction d'utilisation du papier et de l'encre due à l'envoi électronique des avis de convocation et des décisions.</p>
<p>Améliorer l'expérience utilisateur du site web du Fonds d'aide.</p>	<p>Améliorer le site web de l'organisme.</p>	<p>Sondage auprès des utilisateurs du site web de l'organisme et des partenaires.</p>
	<p>Mettre à jour les modèles de documents disponibles.</p>	<p>Évaluation des statistiques de visites du site web de l'organisme.</p>
	<p>Mettre à jour les hyperliens et en ajouter.</p>	<p>Évaluation des téléchargements des modèles de documents et de l'utilisation des hyperliens.</p>

## II. DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE, VERTE ET RESPONSABLE

Dans la continuité des efforts entamés avec Plan d'action de développement durable 2008-2013, le Fonds d'aide prend l'engagement d'améliorer sa performance écoresponsable et locale dans sa politique d'approvisionnement.

<b>2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et des services écoresponsables produits au Québec</b>		
<b>Actions</b>	<b>Cible</b>	<b>Indicateur</b>
Adopter des politiques d'approvisionnement écoresponsables auprès des producteurs et distributeurs locaux	Augmenter à 75% l'approvisionnement auprès de producteurs et/ou de distributeurs locaux.	Évaluation trimestrielle de l'approvisionnement.



## V. AMÉLIORER PAR LA PRÉVENTION LA SANTÉ DE LA POPULATION

Les membres du conseil d'administration et les employés du Fonds d'aide ont à cœur l'adoption de saines habitudes de vie. En effet, la totalité des employés utilise le transport collectif et actif dans leur déplacement et opte pour une alimentation saine. Dans cette optique, le Fonds d'aide souhaite encourager leurs efforts et organiser des activités permettant de mieux les outiller dans l'adoption de saines habitudes de vie.

<b>5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie</b>		
<b>Actions</b>	<b>Cible</b>	<b>Indicateur</b>
Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie par les employés.	Offrir et diffuser deux activités de sensibilisation aux saines habitudes de vie annuellement.	Sonder la satisfaction des employés de l'organisme.  Réalisation de deux activités annuelles.
Favoriser un contexte de télétravail opérationnel, inclusif et compréhensif.	Offrir les outils technologiques nécessaires à la réalisation de la prestation de travail à distance.	Évaluation de l'exercice effectif du télétravail par les employés en fonction de leurs responsabilités et obligations.
	Rendre disponible la formation sur l'utilisation sécuritaire et efficace des outils technologiques en contexte de télétravail.	Évaluer la satisfaction des employés sur la formation offerte.
	Identifier les tâches qui peuvent être réalisées en télétravail.	Sonder les employés sur les tâches qui sont les plus favorables à l'exécution à distance.

## Annexe I

Motifs à l'égard des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 qui n'ont pas été retenus pour le Plan d'action de développement durable 2020-2025 du Fonds d'aide aux actions collectives.

<b>La mission du Fonds d'aide aux actions collectives ne permet pas l'atteinte de ces objectifs</b>	
1.4	Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique;
1.5	Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial;
1.6	Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la francophonie;
2.1	Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables;
2.3	Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable;
2.4	Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable;
2.5	Aider les consommateurs à faire des choix responsables;
3.1	Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et maintenir la biodiversité;
3.2	Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société;
4.1	Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables;
4.2	Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités;
4.3	Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés;
5.2	Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires;
6.1	Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire;
6.2	Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme

	économique et social des territoires;
6.3	Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités;
6.4	Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels;
7.1	Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables;
7.2	Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES;
8.1	Améliorer l'efficacité énergétique;
8.2	Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise;
8.3	Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES.



Le document peut être consulté sur demande.

**Fonds d'aide aux actions collectives**

1, rue Notre-Dame Est, bureau 10.30

Montréal (Québec) H2Y 1B6

Téléphone : 514-393-2087      Télécopieur : 514-864-2998

Toute personne peut obtenir une version électronique de ce document en adressant une demande par courriel à l'adresse : [faac@justice.gouv.qc.ca](mailto:faac@justice.gouv.qc.ca). Ce document est également disponible sur le site Internet du Fonds d'aide aux actions collectives (<http://www.faac.justice.gouv.qc.ca/>) et sur le site Internet du Gouvernement du Québec ('adresse <https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/developpement-durable/strategie-gouvernementale/> ).

Québec 